

Mars 2026



Dans ce numéro :

P1. Editio, Réorganisations,
suppressions d'emplois...

P2. Etp des tableaux bien
remplis

P3. L'Essonne, laboratoire du
NRP2 ?

P4. Frais de déplacement



**NE RESTEZ
PAS ISOLÉS !**

Un syndicat n'est rien
sans ses adhérents,
syndiquez-vous à la
CGT Finances
Publiques

ÉDITO

Réorganisations, suppressions d'emplois quelle DGFIP pour demain ?

La DGFIP change. Mais à quel prix pour les agents et pour le service public ?

À la DGFIP, les réformes s'enchaînent depuis des années. Restructurations du réseau, transferts de missions, développement des centres de contact, suppressions d'emplois : le paysage du service public fiscal se transforme profondément.

Officiellement, ces évolutions sont présentées comme des modernisations ou des réorganisations techniques. Dans les services, la réalité est bien différente : les équipes sont fragilisées, la charge de travail augmente et les agents doivent assurer toujours plus de missions avec moins de moyens.

Le **Nouveau Réseau de Proximité 2**, les projets de réorganisation des services, la multiplication des centres de contact ou encore la nouvelle présentation des effectifs en **ETP** participent d'une même logique : centraliser les missions, concentrer les emplois et réduire progressivement les implantations locales.

Dans ce journal, nous revenons sur plusieurs de ces évolutions et sur leurs conséquences concrètes pour les agents et pour les usagers.

Car derrière les tableaux et les réformes administratives, une évidence demeure : **le service public ne fonctionne pas avec des indicateurs ou des ETP, mais avec des agents.**

Face à ces transformations, la CGT Finances Publiques continuera de porter des revendications claires :

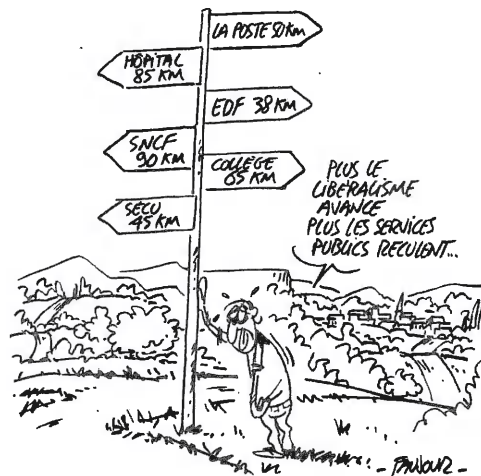
- des effectifs à la hauteur des missions
- des services publics de proximité accessibles à tous
- des conditions de travail respectueuses des agents

Les **élections professionnelles de décembre 2026** seront un moment important pour faire entendre la voix des agents.

Plus la participation sera forte, plus les représentants des personnels auront de poids face à l'administration.

Plus que jamais, la voix des agents doit être entendue.

Pour défendre les agents et le service public, en décembre 2026 votez CGT.



ETP : des tableaux bien remplis... des services qui se vident.

Moins d'agents dans les services, mais des tableaux qui semblent équilibrés : comment expliquer ce décalage ? La nouvelle présentation des effectifs en ETP change la manière dont les emplois sont comptabilisés... sans changer la réalité du travail dans les services.

Depuis cette année, l'administration présente les effectifs des services en **ETP (équivalent temps plein)**.

Cette nouvelle méthode est apparue dans les documents préparatoires du **CSAL consacré aux emplois du 19 mars 2026**.

Cette approche peut sembler technique. En réalité, elle modifie la manière dont les effectifs sont présentés et peut rendre **moins visibles certaines réalités vécues dans les services**.

Car dans les services, les agents ne travaillent pas avec des **ETP**, mais avec **des collègues présents dans les équipes**.

Comprendre ce que signifie un ETP permet donc de mieux comprendre **ce qui se joue aujourd'hui sur les emplois à la DGFIP**.

- Qu'est-ce qu'un ETP ?

Un **ETP (équivalent temps plein)** correspond au volume de travail réalisé par un agent à temps plein sur une année.

Quelques exemples simples :

- 1 agent à temps plein = **1 ETP**
- 2 agents à mi-temps = **1 ETP**
- 1 agent à 80 % = **0,8 ETP**

Ce mode de calcul permet de mesurer un **volume global de travail**. Mais dans les services, la réalité est différente : les agents travaillent **avec des collègues réellement présents**, pas avec des volumes statistiques.

- TAGERFiP, MAGERFiP... et maintenant les ETP

Jusqu'à présent, les effectifs étaient présentés à travers deux repères connus des services.

Le TAGERFiP

C'est le **tableau des emplois autorisés**. Il correspond au nombre d'emplois budgétaires autorisés pour la DGFIP.

Le MAGERFiP

C'est le **tableau des emplois réellement pourvus**.

Il permet de voir combien d'emplois sont effectivement occupés. Ces deux indicateurs permettaient déjà de constater les écarts entre :

- les emplois autorisés
- les emplois réellement occupés.

Avec la présentation en **ETP**, l'administration raisonne désormais autrement :

➡ non plus en **nombre d'agents**, mais en **volume global de travail**.

- Une approche qui peut masquer la réalité des services

Dans les services, plusieurs situations viennent réduire la présence réelle des agents :

- △ des **postes vacants**
- △ des **temps partiels**
- △ des **arrêts maladie ou congés longs**
- △ des **absences non remplacées**

Un service peut donc apparaître correctement doté en **ETP**, alors que les équipes fonctionnent en réalité **avec moins d'agents présents au quotidien**.

La charge de travail se reporte alors sur les agents présents.

- Les chiffres nationaux parlent d'eux-mêmes

Derrière les tableaux techniques, les chiffres nationaux sont pourtant très clairs :

 - **550 emplois en ETP en 2026** dans le projet de loi de finances

 - **433 emplois pour la DGFIP** après prise en compte des transferts de missions.

Dans le même temps :

 **près de 5 750 départs** sont prévus, principalement des départs en retraite

 **environ 3 700 recrutements** seraient réalisés

Le calcul est simple :

➡ **plus de départs que d'arrivées**.

Autrement dit : **les suppressions d'emplois continuent**.

- Quand les chiffres changent... mais pas la réalité

Avec la présentation en **ETP**, l'administration peut présenter des tableaux qui semblent équilibrés.

Mais dans les services, chacun connaît la réalité :

- les missions continuent d'augmenter
- les équipes sont souvent incomplètes
- la charge de travail s'alourdit

Derrière les tableaux et les indicateurs statistiques, une chose reste vraie : **le service public fonctionne grâce aux agents qui assurent les missions au quotidien**.

- Ce que constatent les agents

Dans de nombreux services du département, les remontées sont claires :

- ✎ la **charge de travail augmente**
- ✎ les **effectifs ne suivent pas**
- ✎ les **conditions de travail se dégradent**

Lorsque les équipes sont fragilisées, ce sont :

- ➔ les agents qui subissent la pression
- ➔ les usagers qui voient la qualité du service public se dégrader.

La **CGT Finances Publiques 91** a interrogé le directeur sur les effectifs réellement mobilisables dans les services (postes vacants, quotités de travail, absences longues).

La direction n'a fourni que des volumes globaux d'ETP.

Elle indique même que la notion d'« **agents réellement présents** » n'est pas mesurée à la DGFIP, ces données étant jugées trop fluctuantes pour faire l'objet d'une extraction.

Autrement dit, **l'administration est capable de calculer des volumes statistiques d'emplois, mais pas de mesurer précisément combien d'agents sont effectivement présents dans les services pour assurer les missions !**

Le tableau transmis par la direction présente uniquement des volumes d'ETP par service. Mais ces

chiffres ne permettent pas de connaître le nombre d'agents réellement présents dans les équipes.

Postes vacants, temps partiels, absences longues : autant de situations qui réduisent les effectifs réellement mobilisables dans les services.

- Les revendications de la CGT

Pour la CGT Finances Publiques, la question des effectifs ne peut pas être réduite à une approche purement statistique. Ce qui compte pour le fonctionnement des services, ce sont les **agents réellement présents pour assurer les missions**.

La CGT revendique :

- des **effectifs à la hauteur des missions**
- **l'arrêt des suppressions d'emplois**

• le **renforcement des services publics de proximité**

- Une mascarade de dialogue social

Face à des documents incomplets, techniques et déconnectés de la réalité des services, les organisations syndicales ont considéré que les conditions d'un véritable dialogue social n'étaient pas réunies.

Dans ces conditions, la **CGT Finances Publiques 91, avec les autres organisations syndicales, a décidé de boycotter le CSAL consacré aux emplois**.

Parce que le dialogue social ne peut pas se résumer à la présentation de tableaux incompréhensibles et de chiffres hors sol.

Les agents de la DGFIP ne sont ni des lignes dans un tableau, ni des ETP.

L'Essonne laboratoire du NRP2 ?

Moins de services locaux, plus de centres de contact : l'Essonne serait-elle devenue le laboratoire du futur réseau de la DGFIP ?

Six ans après la mise en place du **Nouveau Réseau de Proximité (NRP)**, de nouvelles évolutions apparaissent dans plusieurs missions de la DGFIP.

Officiellement, il ne s'agit pas d'un nouveau plan de restructuration.

Mais la multiplication des réorganisations, des transferts de missions et des créations de centres de contact laisse apparaître une logique déjà bien connue : **centraliser les missions, concentrer les emplois et réduire progressivement les implantations locales**.

Pour la CGT Finances Publiques, ces évolutions ressemblent fortement à un **NRP – épisode 2**.

Et dans plusieurs domaines, le **département de l'Essonne semble déjà servir de terrain d'expérimentation**.

- La sphère professionnelle : vers une concentration des missions

La DGFIP engage aujourd'hui plusieurs évolutions : suppression des **PCE**, développement des **centres de contact professionnels**, transfert de missions vers des **structures spécialisées nationales**.

À terme, certains scénarios évoquent une **forte réduction du nombre de SIE**, parfois jusqu'à **un seul SIE par département** hors grandes métropoles.

Dans l'Essonne, cette évolution est déjà largement engagée : les PCE ont été restructurés, les missions sont réparties entre un pôle programmation à Massy et un pôle expertise à Corbeil.

Certaines missions sont désormais transférées à des structures nationales, comme la gestion de la **TVA e-commerce confiée au pôle national de Noyon**, dispositif étendu à l'ensemble des départements franciliens.

➔ Une illustration très concrète de la **concentration des missions**.

- SIP : le projet de « SIP de demain »

Le projet de « **SIP de demain** » prévoit :

- un transfert d'une partie de l'accueil vers les **Maisons France Services**,
- un développement des contacts à distance,
- une réduction des implantations locales.

Pour la CGT Finances Publiques, ce projet risque d'éloigner encore davantage les usagers du service public fiscal.

Dans le 91 des expérimentations sont déjà engagées, notamment au SIP de Corbeil.

➔ Ce qui se profile : **moins d'accueil direct par la DGFIP et davantage d'intermédiation**.

- Les amendes : la logique des centres de contact

La DGFIP développe désormais des **centres de contact amendes**, accompagnés d'outils automatisés et de chatbots.

L'objectif : **concentrer le traitement dans quelques structures**.

Dans l'Essonne, cette évolution s'est déjà traduite par :

➔ **la disparition de l'accueil local sur la mission amendes**.

Encore une fois, la logique est identique : création de centres de contact, transfert des emplois, réduction des implantations locales.

- Une méthode désormais bien connue

Dans la plupart des missions, le même schéma se répète :

- 1 - création de **centres de contact ou services d'appui**
- 2 - transfert d'emplois vers ces structures
- 3 - affaiblissement progressif des services de terrain
- 4 - réduction des implantations locales

- L'Essonne, département précurseur ?

Au regard de ces évolutions, une question se pose :

L'Essonne sert-elle de laboratoire pour certaines transformations du réseau de la DGFIP ?

Restructuration des missions, création de centres de contact, transferts d'emplois...

De nombreux agents du département ont déjà vécu les **premières étapes de ces réorganisations**.

- Un laboratoire... et un silence étonnant

Pendant longtemps, l'Essonne avait été présentée comme l'un des derniers départements à être restructuré dans le cadre du NRP.

Aujourd'hui, la situation semble évoluer : plusieurs transformations y sont engagées simultanément, parfois même en amont de leur généralisation.

On pourrait presque y voir la volonté de démontrer que le département sait accompagner avec efficacité les orientations nationales lorsqu'elles se présentent.

La direction départementale accompagne en tout cas avec beaucoup de détermination ces orientations nationales.

Certains diront même que **les attentes de la direction locale semblent parfaitement en phase avec celles de la Direction générale**.

- Dialogue social : une présence discrète

Dans ce contexte de transformations successives du réseau, une autre évolution n'a pas échappé aux agents.

Traditionnellement, les organisations syndicales pouvaient échanger régulièrement avec les directeurs successifs du département, notamment dans les instances consacrées aux conditions de travail.

Ces moments d'échange permettaient de confronter les analyses, de faire remonter les difficultés des services et d'éclairer les décisions.

Aujourd'hui, les instances continuent de se tenir et les échanges existent.

Mais les organisations syndicales constatent que **le directeur départemental ne participe plus aux formations spécialisées consacrées aux conditions de travail**, pourtant au cœur des préoccupations des agents.

Une absence qui interroge, alors même que les questions liées aux **conditions de travail et à la souffrance exprimée dans les**

services devraient appeler une présence et une écoute particulièrement attentives.

Dans une administration marquée ces dernières années par des drames humains, ces sujets devraient appeler une vigilance et une présence de tous les instants.

Un signal qui interroge sur la place accordée aujourd'hui à l'écoute du terrain.

- Quel réseau pour demain ?

Derrière les réformes successives, la question est simple :

➔ **quel service public fiscal voulons-nous pour demain ?**

Pour la CGT Finances Publiques, l'avenir du réseau doit reposer sur :

- des **services de proximité accessibles à tous**
- des **effectifs à la hauteur des missions**
- des **conditions de travail respectueuses des agents**

- Frais de déplacement : les agents n'ont pas à payer la facture

Restriction des remboursements, hausse du coût des carburants et déplacements professionnels toujours plus nombreux : pour la CGT Finances Publiques 91, les agents n'ont pas à payer le prix des choix budgétaires de l'administration.

Une note qui pénalise les agents

La CGT Finances Publiques de l'Essonne continue d'intervenir sur la note départementale du 01/10/2025 relative aux frais de déplacement.

🚗 De nombreux agents de la **DDFiP 91** doivent se déplacer régulièrement pour assurer leurs missions de service public.

📄 Dans le contexte actuel, marqué par la hausse des prix des carburants et de l'énergie, ces déplacements pèsent de plus en plus sur le pouvoir d'achat des agents, déjà impacté par le gel du point d'indice depuis 2010.

La CGT 91 intervient

✉ Dès la publication de la note, la **CGT 91** a alerté la direction.

📄 Une **première lettre ouverte** a été adressée à la Directrice Générale pour dénoncer la restriction des conditions de prise en charge des déplacements professionnels.

⚖️ Un **recours hiérarchique** a également été déposé auprès de la Direction générale afin que la conformité de cette note avec les textes réglementaires soit examinée.

Une nouvelle intervention

📄 Le **13 mars**, la CGT Finances Publiques 91 a adressé une **nouvelle lettre ouverte au directeur départemental**.

➔ Objectif : demander **la suspension de l'application de cette note**, alors que la hausse des prix des carburants et de l'énergie, dans le contexte international actuel, pèse déjà lourdement sur le pouvoir d'achat des agents.

Une question de justice

Les agents ne peuvent pas être la variable d'ajustement des politiques budgétaires.

Les agents de la DDFIP 91, dont les salaires stagnent, n'ont pas à supporter les conséquences de décisions administratives qui viennent encore réduire leurs droits.

La CGT reste mobilisée

La **CGT Finances Publiques 91** continuera d'intervenir pour défendre les droits des agents et obtenir le respect des règles applicables en matière de frais de déplacement.

⚖️ **Nous resterons pleinement mobilisés sur ce dossier et continuerons d'agir pour que les droits des agents soient respectés.**

Pour accéder au site CGT Finances Publiques 91



Rejoignez-nous. Résister, c'est déjà reprendre la main. Ne restez pas isolés,

SYNDIQUEZ-VOUS à la CGT !

cgt.ddfip91@dgfip.finances.gouv.fr

Toutes les informations du syndicat sur notre site internet :

<http://www.financespubliques.cgt.fr/91/http://www.financespubliques.cgt.fr/>